

N° 188
S É N A T

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015-2016

29 septembre 2016

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord entre le
**Gouvernement de la République française et le
Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord** concernant les centres
d'excellence mis en œuvre dans le cadre de la stratégie
de rationalisation du secteur des systèmes de
missiles.*

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première
lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée
nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 3695, 3863, 3883 et T.A. 782.

Sénat : 752, 854 et 855 (2015-2016).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant les centres d'excellence mis en œuvre dans le cadre de la stratégie de rationalisation du secteur des systèmes de missiles, signé à Paris le 24 septembre 2015, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 septembre 2016.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 3695 (AN, 14^{ème} législ.).